

Sommaire

Page 1 : Édito de Marie-Thérèse Bodo.

Page 2 : Communiqué du SNUEP. CCF.

Page 3 : Adhésion au SNUEP.

Page 4 : Cour des comptes.

Page 5 : Déclaration du SNUEP à la CAPA du 17 mai.

Page 6 : Réforme des retraites.

Page 7 : TZR. Remboursement de frais de déplacement. Décentralisation.

Page 8 : CCREFP. Personnels contractuels.

é
d
i
t
o

Chèr(e) Collègue,

Il semble que nous arrivions bientôt à la croisée des chemins. Contrairement à l'espoir qu'avait suscité le changement politique de l'année dernière, le dogmatisme qui vante les mérites de l'apprentissage et dénie la réussite des lycées professionnels a toujours le vent en poupe. Alors que nous espérons que nos demandes soient enfin entendues, le Ministre de l'Éducation ne nous prête guère attention.

On n'entend parler que de diminuer le décrochage scolaire, l'illettrisme, ... mais on ignore nos propositions. On préfère écouter les expertises des chambres consulaires, des représentants de diverses organisations dont les représentants n'ont pas eu à enseigner devant des jeunes et ignorent leur fonctionnement et leurs difficultés.

Aussi, nous devons sans doute bientôt choisir : accepter des compromis qui réduiront notre rôle et nous obligeront à diminuer encore la qualité de notre enseigne-

ment ou prendre le taureau par les cornes. Pour cela, il ne nous faudra pas devenir des héros mais tout simplement accepter de remettre en cause notre petit confort personnel, prendre quelques risques financiers et surtout prendre nos responsabilités.

Nous sommes plus que de simples formateurs, nous ne nous contentons pas de transmettre un savoir et des compétences professionnelles et disciplinaires. Nous avons la responsabilité de transmettre des valeurs, celles de notre république.

Pour cela, il nous faudra construire ensemble la mobilisation nécessaire. Si nous le décidons nous pouvons montrer que les lycées professionnels sont un atout et le dispositif incontournable de la formation professionnelle.

Avec le SNUEP-FSU, tenez-vous prêt dès la rentrée à redonner au lycée professionnel la place qu'il mérite.

Marie-Thérèse BODO

Communiqué du SNUEP

Rentrée 2013 : L'enseignement professionnel attendra encore !

Le SNUEP-FSU a été reçu jeudi 30 mai 2013 par le secrétaire général de la DGESCO, M. Delahaye. Nous avons rappelé l'urgence de prendre en compte les difficultés engendrées par la réforme du BAC PRO en 3 ans, d'améliorer les conditions de travail des personnels et de permettre la réussite des lycéens et lycéennes de l'enseignement professionnel dès la rentrée 2013.

M. Delahaye a de son côté, rappelé le calendrier de mise en œuvre de la refondation de l'École, le travail déjà réalisé et les chantiers en cours. Il a aussi réaffirmé la nécessité de mener un bilan sur l'ensemble des trois voies du lycée avant de mener une réflexion sur l'évolution du 2nd degré.

Le SNUEP-FSU a réaffirmé la nécessité d'apporter des réponses rapides sur un certain nombre de sujets notamment sur :

- la question du Contrôle en Cours de Formation (CCF),
- la problématique des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)
- ou encore sur le climat scolaire dans les LP, sans attendre la mise en place d'une future réforme sur les lycées. Pour notre organisation, rien dans la circulaire de rentrée ne permettra d'amorcer le « *changement* » pourtant annoncé dans les LP à la rentrée 2013. Ainsi, la question de la valorisation de l'EP est renvoyée aux académies qui devront « *engager une action forte pour faire mieux connaître et valoriser la voie professionnelle, en partenariat avec les conseils régionaux.* » Les quelques pistes ouvertes sur les LP manquent pour le moins d'un cadrage national et sont pour la plupart renvoyées à la rentrée 2014.

Le SNUEP-FSU a aussi rappelé la nécessité d'associer les personnels à la mise en place de ces nouvelles réformes et d'ouvrir de vraies discussions avec les organisations syndicales concernant les évolutions à apporter sur ces questions.

Sur la question des CCF, le ministère s'engagerait vers une « *simplification du CCF* », qui passerait aussi par la remise en place, pour partie, d'épreuves ponctuelles. Un groupe de travail sera effectif dès la rentrée et des améliorations seront apportées pour les sessions d'examen de 2014.

Une réflexion serait en cours sur les PFMP. Nous avons rappelé la nécessité de diminuer les périodes de formation en entreprise au regard des difficultés à trouver des lieux de stage et au développement des inégalités et/ou des discriminations. Pour le SNUEP-FSU, il est urgent aussi de redonner du temps aux enseignements dans les LP pour améliorer la qualité de formation des jeunes. Dans ce cadre et pour apaiser les tensions entre les enseignant-es et leurs hiérarchies, **le SNUEP-FSU a demandé la réécriture de la circulaire de 2000** définissant la modalité du suivi des élèves en PFMP.

Concernant l'avenir des SEGPA, nous avons demandé une réunion spécifique. Le ministère a annoncé que ce point serait traité dans le cadre de la révision des cycles définis par les textes réglementaires ; cette question fera l'objet d'un groupe de travail.

Le SNUEP-FSU est aussi revenu sur la nécessité d'améliorer l'affectation des élèves en LP notamment en ouvrant les formations fortement demandées par les jeunes. Nous avons rappelé qu'une mauvaise affectation participait aux décrochages et que près de 50 % de jeunes ne travaillent pas dans le secteur professionnel pour lequel ils ont été formés. Une étude serait en cours au niveau de l'inspection générale.

Nous avons évoqué nos inquiétudes concernant les conclusions du rapport Debarbieux. Pour exemple, 39 % des enseignant-es de LP déclarent travailler dans un climat scolaire insécurisant quand seulement 6 % des directions le signalent. Le SNUEP-FSU a rappelé le lien manifeste entre la souffrance au travail des enseignant-es et l'ensemble des dispositifs, parfois contradictoires, lié à la réforme des Bacs Pros 3 ans. De surcroît, le SNUEP-FSU a dénoncé le management entrepreneurial des établissements qui n'est aucunement adapté au service public d'éducation et qui entrave la sérénité de l'ensemble de la communauté éducative.

Le SNUEP-FSU continuera à mobiliser les collègues sur l'ensemble de ces questions afin que le ministère prenne enfin la mesure des attentes de la profession et des besoins des élèves.

Il est urgent que le ministère apporte des réponses concrètes aux nombreuses difficultés que rencontrent aujourd'hui les enseignant-es dans l'exercice de leur métier.

CCF : pressions sur les collègues, travail « collaboratif » et panacée de la triche, des dérives inacceptables ?

Alors que nous devons évaluer une part de plus en plus importante des épreuves par le biais des CCF, sur des épreuves censées se baser sur des productions personnelles d'élèves, nous découvrons chaque jour le développement de pratiques insupportables.

Si les nouvelles technologies de communication s'imposent au monde du travail et participent au développement des entreprises, ce qui est un avantage indéniable dans un monde économique concurrentiel, elles entrent aussi au service privé des personnes physiques par le biais des réseaux sociaux... Mais comme tout avantage elles présentent aussi le revers de la médaille. Ainsi elles facilitent la triche. Il suffit de faire un tour sur les forums d'élèves pour constater les échanges de travaux (« échange un dossier d'économie contre un de PSE ») ou peut-être même le négoce (« dossier parfait, me contacter »). Même dans certaines épreuves entièrement réalisées dans l'établissement (travaux sur poste informatique), la triche est possible par le biais du réseau interne ou externe que l'on est obligé d'utiliser.

Quelle valeur accorder alors à un diplôme qui ne correspond plus ni à la valeur personnelle du candidat ni à l'étalonnage national du diplôme ?

Il était déjà difficile d'accepter d'être juge et partie, et comme si cela ne suffisait pas, aujourd'hui s'ajoutent des phénomènes nouveaux d'intimidation.

Comment conserver un jugement neutre et impartial sous les diverses pressions exercées par les différents tenants de la formation (la hiérarchie avide de « bons » résultats et qui détient la clé de notre avancement donc de nos moyens d'existence, les élèves qui veulent un examen sans effort et proposent de nous soudoyer ou de nous rosser si nous résistons, les parents pour qui les études sont coûteuses et contestent les mauvais résultats sans jamais remettre en cause l'absence de travail de leur enfant voire leur absentéisme).

Pourquoi poursuivre des modalités qui ne font qu'alourdir le travail des enseignants, dégradent leur conditions d'exercices et génèrent de la souffrance au travail. Pourquoi conserver des procédures qui ne garantissent plus l'équité et la valeur du diplôme ?

L'argument de la récupération du mois de juin avait été avancée lors de la création de CCF. L'expérience nous montre bien le contraire, voire pire. Alors quelle raison serait cachée ?

Ne faudrait-il pas faire de liens entre la « décomposition » des diplômes, l'évaluation des compétences et le CCF ? Ne sentez-vous pas le courant d'air aspirant de la marchandisation de l'école ?

Béatrice GAUTHIER

Remplissez complètement et LISIBLEMENT ce bulletin, cela facilite le travail des militant(e)s. MERCI

Ancien-ne adhérent-e N° :

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Bat, Étage, Porte :

Lieu-dit :

N° et voie :

Boite Postale, Cidex : Code Postal :

COMMUNE

Tél : Fax :

Port :

Courriel :

Spécialité : Code spécialité :

COTISATIONS DES PLP ET CPE				
Sans traitement : 27 €		- Assistant d'éducation : 36 €		
Non-titulaire : 93 €		- Stagiaire 3ème éch. : 111 €		
RETRAITÉS	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €
			PLP H.C.	108 €
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement				
Éch.	Cl. Norm (€)	H.C. (€)	<p align="center">66 % de votre cotisation est déductible des impôts <i>(100 % si frais réels)</i> Exemple : une cotisation de 153 € ne vient en réalité qu'à 52 €</p> <p><i>La demande de prélèvement automatique est à renvoyer seulement en cas de première demande de prélèvement ou de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB avec le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snupep.com</i></p>	
1		132		
2		150		
3	111	162		
4	117	171		
5	123	186		
6	126	198		
7	132	210		
8	141			
9	153			
10	162			
11	177			

COTISATION : €

Mode de paiement :

Prélèvement automatique :

Renouvellement de prélèvement :

Chèque(s) : 1 2 3

Banque :		Agence :	
Chèque(s)			
N°	Montant en €	Date d'encaissement	

ACADÉMIE (au 01/09/2013) : LIMOGES

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC Stagiaire

Contractuel(le) CDD CDI Vacataire

Temps partiel :% Nb d'heures :

Echelon au 01/09/13 :

depuis le / /

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité(e) en congé Sans emploi

AFFECTATIONS

N° Code du R.N.E.

A Titre Provisoire (ATP)

ZR

Lieu d'exercice

N° Code du R.N.E.

Etablissement d'exercice

Rattachement administratif

Type d'établissement

LP SEP SES EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement.....

Ville :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire Local (SL) :

Correspondant Local (CL) :

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date d'adhésion :

Signature :

Cour des Comptes : Gérer les enseignants autrement...

La Cour des comptes a pour mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens (selon l'article 47-2 de la Constitution). Juridiction indépendante, la Cour des comptes se situe à équidistance du Parlement et du Gouvernement, qu'elle assiste l'un et l'autre. C'est sur un fond de crise économique prégnante que la Cour des Comptes a présenté, à la mi-mai 2013, un rapport sur la gestion des enseignants (premier et second degrés, public et privé sous contrat.) Cette étude est basée sur des observations recueillies dans cinq académies (227 000 enseignants), et confrontées à l'analyse de trois systèmes éducatifs étrangers (Allemagne, Canada et Pays-Bas). L'Education Nationale, (837 000 enseignants en 2012), représente près de la moitié des agents publics employés par l'État (rémunération = 49,9 Md€ en 2011, soit 17 % du budget général de l'État). C'est donc l'un des tous premiers enjeux des finances publiques de notre pays. Ces travaux interviennent alors que le Gouvernement s'est engagé dans une démarche de « refondation de l'école ». Différents axes prédominent dans ce rapport. Pour nous imprégner de ce rapport, je vous en propose un extrait : "l'éducation nationale ne souffre pas d'un manque de moyens ou d'un nombre trop faible d'enseignants, mais d'une utilisation défailante des moyens existants ..."

Constats	Recommandations	Analyse du SNUEP
Un décalage croissant avec la réalité du métier d'enseignant		
Un défaut de cohérence entre les missions légales et le temps de service « qu'est-ce qu'un bon enseignant ? ». Les enseignants n'ont ainsi pas de référentiel leur permettant de savoir ce qui est attendu d'eux, pas plus que les Inspecteurs chargés de les évaluer. Dans le second degré, la seule obligation à laquelle sont tenus les enseignants, en vertu de décrets dont la plupart date de 1950, est d'assurer, selon leur statut, entre quinze et dix-huit heures de cours par semaine, pendant...l'année scolaire. Tout travail autre que celui de « faire cours » n'est pas inclus dans le temps de service, ...	<ul style="list-style-type: none"> * mettre en cohérence les différentes dispositions législatives et réglementaires définissant, directement ou indirectement, les missions des enseignants * élargir leurs obligations de service sous forme d'un forfait à l'ensemble des activités effectuées au sein de l'établissement, y compris le travail en équipe pédagogique et l'accompagnement personnalisé des élèves * annualiser les obligations de service des enseignants * donner aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement la responsabilité de moduler la répartition des obligations de service des enseignants en fonction des postes occupés et des besoins des élèves, sous la supervision des directeurs départementaux et des recteurs. 	<p>Le gouvernement actuel continue sur la lancée du précédent : "Travailler plus pour gagner moins !" est plus que jamais d'actualité avec ces constats et recommandations. Renforcer le pouvoir du chef d'établissement ne fera qu'accroître les notions de clientélisme !</p> <p>On ne parle pas des réunions dans les équipes pédagogiques, les réunions avec l'administration, les Inspecteurs, les parents, etc...</p>
Une richesse humaine mal valorisée		
La rémunération nette annuelle des enseignants est inférieure de 35 % à celle d'un cadre non enseignant de la fonction publique, essentiellement en raison d'un niveau de primes plus faible. Historiquement le choix a été fait de favoriser le nombre d'enseignants plutôt que le niveau de leur rémunération. Dès lors les enseignants seraient aujourd'hui victimes de leur nombre.	<ul style="list-style-type: none"> * identifier des fonctions de coordination et d'appui, assurées par un membre de l'équipe partiellement déchargé * simplifier le régime indemnitaire des enseignants en procédant à des réévaluations au bénéfice des équipes pédagogiques en fonction des difficultés particulières des postes et établissements * mieux définir le rôle et les objectifs de l'équipe pédagogique ; développer l'évaluation collective au niveau d'un établissement ou d'une équipe pédagogique. 	<p>Quels critères seront pris en compte pour déterminer les postes et établissements avec des difficultés les plus importantes ?</p> <p>Les résultats au Baccalauréat vont friser les 100% !!!</p>
Une gestion de masse uniforme et inégalitaire		
Les enseignants du secteur public ne sont pas affectés dans une école ou un établissement en fonction de leurs compétences individuelles, ni en fonction des besoins des élèves concernés. Ils sont choisis informatiquement, par un barème automatique donnant des points selon divers critères.	<ul style="list-style-type: none"> * affecter les enseignants, après prise en compte des critères légaux et sur avis du directeur d'école ou du chef d'établissement, en fonction de l'adéquation de leurs compétences et de leur parcours ... 	<p>On ne parle plus de renforcer le pouvoir du chef d'établissement, il sera seul maître à bord !!!! C'était comment, au temps des seigneurs ??</p>

Source : Synthèse du Rapport public thématique - Gérer les enseignants autrement, Cour des Comptes mai 2013

Olivier MARATRAIT

Nous formulerons cette année encore des remarques et revendications concernant les multiples sujets de cette CAPA, à commencer par sa situation matinale quand l'ensemble des syndicats ici présents demandaient que les CAPA soient positionnées les après-midi.

Notation :

Cette année 12 demandes de révision sont présentées. Ce chiffre est presque identique à celui de l'année antérieure avec toujours le problème des jeunes collègues arrivant d'autres académies et qui n'ont pas sollicité dès le départ une harmonisation de leur note ne connaissant pas les moyennes pratiquées dans l'académie, et n'ayant pas conscience des incidences sur leur carrière à venir. Par contre on peut également observer des éléments très prometteurs dont un 7^{ème} échelon déjà à la note de 40.

Il est surprenant aussi de ne pas retrouver dans la liste des notations certains collègues qui sont cependant dans celle des promouvables au tableau de promotion à la Hors Classe. Le fichier et/ou le système informatique sont-ils fiables ?

Congés formation :

Nous constatons et dénonçons encore l'insuffisance de moyens qui permet à peine de satisfaire deux demandes formulées pour la troisième fois sur les 7 demandes répertoriées. Les insuffisances budgétaires qui ont conduit par le passé au rejet de demandes formulées pour la troisième fois, ont amené cette année des collègues à ne pas reformuler leurs vœux. Cette situation est très dommageable.

Demande de postes adaptés :

Nous observons des situations toujours lourdes et nous inquiétons pour le devenir de certains collègues en situation très fragile. Une fois encore nous déplorons l'absence de médecine de prévention qui pourrait éviter d'arriver à certaines situations dramatiques ; et ici nous n'observons que les situations des personnels titulaires. Il y a aussi des personnels contractuels en grande difficulté. Nous pouvons faire un lien entre la charge de travail qui s'alourdit et le malaise enseignant.

Amener 80 % d'une classe d'âge au niveau IV en dégradant chaque année les conditions d'exercice est une gageure.

Les PLP doivent prendre en charge des élèves de plus en plus en difficulté. Alors que la loi de 2005 était une

bonne idée dans ses fondements, sa mise en pratique sans moyens spécifiques suffisants génère des difficultés supplémentaires; à cela s'ajoute la rénovation qui a supprimé les seuils de dédoublement et contraint les collègues à travailler dans des conditions périlleuses, délétères tant pour les personnels que pour les élèves.

Et le contexte de crise économique dans lequel nous évoluons ne fait rien à l'affaire ! les PLP doivent affronter chaque jour la misère sociale, intellectuelle et culturelle. Les LP reçoivent les élèves les plus fragiles dont les familles sont souvent les plus défavorisées socialement (CSP les plus basses, souvent à la recherche d'emploi), des élèves qui ne voient à leur horizon que des nuages menaçant et à qui il faudrait faire croire que le ciel est bleu et que le soleil brille ! Comment motiver des jeunes qui chaque jour sont un peu plus assommés par la dégradation des conditions de vie ? Comment les convaincre que leur instruction est la clef de leur avenir quand leurs aînés bardés

de diplômes galèrent pour trouver un emploi fut-il précaire. Comment les mettre au travail quand les médias ne montrent qu'inculture et argent facile ? Les ouvrir à la culture et au monde ! Certes nous tous rêvons de pouvoir les conduire au théâtre, au musée, en voyage à l'étranger....mais avec quels moyens ? Avec les nouvelles technologies informatiques, panacée du 21ème siècle ! Quel leurre !

A ces difficultés quotidiennes s'ajoutent la transformation des modes d'évaluation qui fait de l'enseignant à la fois le formateur et l'évaluateur, contrairement à toute déontologie qui voudrait que l'on ne soit pas à la fois juge et partie. Et la charge est lourde de concevoir et conduire de multiples sujets d'examen dans le même temps où l'on enseigne. Après la perte d'une année de formation induite par la réforme des bac pro, le temps de formation est encore amputé par l'évaluation en CCF.

Tous ces éléments génèrent du stress chez les enseignants. On leur demande de réaliser l'irréalisable. Or le travail empêché est nocif pour la santé des collègues. Si à cela s'ajoute des conditions d'exercice compliquées (plusieurs établissements, loin de sa famille...) toutes les conditions sont réunies pour obtenir une dépression grave voire conduire comme cela s'est passé dans d'autres académies, à des fins tragiques. Oui, le travail tue ! Et nous vous alertons une fois de plus sur la

fragilisation des collègues par les conditions d'exercice qui leur sont réservées.

Cela est d'autant plus grave qu'il n'y a toujours pas de médecine préventive du travail et que les maladies, qu'elles soient sommatives ou non sommatives sont toujours décelées tardivement, trop souvent trop tardivement.

Enfin il faut signaler le sapement de l'école publique exercé par des détracteurs mal intentionnés qui détruisent l'image de notre école et de ses enseignants par des contre vérité voire des mensonges. Le ministre ALLEGRE avait lancé les hostilités avec l'absentéisme des enseignants alors que les chiffres montraient qu'il n'y avait pas plus d'absentéisme que dans d'autres secteurs voire moins. Les articles de presse qui affichent des titres mensongers en désaccord avec les éléments de leur texte, mais les gens ne lisent que les titres !

Hors classe :

La hors classe est une possibilité supplémentaire de promotion pour tous les collègues ayant atteint le dernier échelon de la classe normale. Nous pouvons nous réjouir que cette année (à une exception près) tous les collègues au 11ème échelon aient pu obtenir une promotion et que le tableau aborde les 10èmes échelons. Cependant nous constatons un écart de 17 ans entre le plus jeune promu et le plus âgé, ce qui est plus que conséquent.

Le barème existant est, sur certains points, contestable et accorde encore une trop large place au prétendu « mérite » dont nous connaissons tous le caractère subjectif et infantilisant.

Ainsi, sont privés de points de carrière ceux qui, pour des raisons diverses, n'ont progressé qu'à l'ancienneté.

Nous déplorons que de nombreux collègues proches de la retraite et qui ont assuré leur service avec dévouement partiront sans avoir atteint la HC voire le 11ème échelon de la classe normale car exerçant dans des disciplines mal desservies, des lieux isolés, ou ayant fait l'objet d'inspections tardives voire ayant eu des reclassements défavorables dès leur début de carrière.

Le SNUEP-FSU revendique une classe unique avec des échelons supplémentaires qui assurent à tous et toutes (car il faut encore souligner le retard des carrières des femmes par rapport à celle des hommes) la possibilité de partir à l'indice terminal 963.

Ce nouveau gouvernement s'apprête encore à mettre en place une nouvelle réforme des retraites, d'après lui, il est urgent de trouver un équilibre financier d'ici 2020. Ce n'était-il pas le cas en 2003 ou en 2010 lors des dernières réformes et pour quel résultat ?

Plusieurs pistes sont déjà envisagées comme : la **hausse des cotisations, aligner la CSG des retraités sur celles des actifs, calculer les retraites des fonctionnaires sur les dix meilleures années, le recul de l'âge légal de départ en retraite, baisser le niveau des pensions et l'allongement de la durée des cotisations...**

Pourtant, lorsque François Hollande était dans l'opposition, il s'était insurgé contre la réforme Fillon. Voilà, que de paroles, il s'apprête à mener la même politique que le gouvernement précédent, c'est-à-dire à reculer sans cesse l'âge de départ à la retraite...

Il est vraisemblable que cette énième réforme des retraites entraînera une autre, puis une autre, jusqu'à ce que l'âge de départ à la retraite soit fixé aux alentours de 67 ou 70 ans ou reculé, de fait, par l'allongement des durées de cotisation : dès lors, le problème sera effectivement résolu, les salariés épuisés, pour la plupart, n'atteindront plus l'âge de la retraite !

On voit bien là toute l'absurdité d'un système qui conduit à nier la fatigue, le stress générés par le travail. On vit plus longtemps, nous dit-on mais si la période d'activité se prolonge, il est inéluctable que de nouvelles pathologies verront le jour. Dans quel monde vivons-nous ? Reculer sans cesse l'âge de la retraite alors que le chômage est galopant, alors que le travail se raréfie dans un monde de mécanisation et de machines, n'est ce pas absurde ?

Qui peut envisager sereinement de travailler jusqu'à 67 ans ? Tout salarié est soumis à de multiples contraintes physiques ou intellectuelles, comme par exemple, un enseignant qui, soumis au stress, aura des difficultés grandissantes au fil des années à gérer des classes d'adolescents surchargés.

Nos sociétés ne se soucient plus que du rendement, et négligent la qualité de vie, les notions de liberté, d'épanouissement : nous n'avons qu'une seule fonction : être rentable, efficace... Mais comment peut-on en arriver à de telles régressions ? Où est le progrès humain ? Quel avenir offrons-nous aux enfants, aux jeunes ? Si le taux de natalité est si faible en Allemagne, c'est aussi, sans doute, parce que les Alle-

mands n'ont guère foi en l'avenir et qu'ils ressentent toutes les conséquences des politiques menées dans leur propre pays....

François Hollande nous dit que l'on vit plus longtemps et qu'il est donc normal de travailler plus longtemps. Une hypocrisie, en effet, allonger la période de la vie passée au travail est à contresens des évolutions historiques constatées. Si on observe l'âge moyen d'entrée dans l'emploi et l'âge de sortie (qu'il ne faut pas confondre avec l'âge de départ à la retraite ou l'âge de liquidation), on observe que la durée de l'activité se réduit dans le temps.

Ainsi, en 1970, les hommes entraient en moyenne à 19,6 ans, ils quittaient leur emploi à 64,5 ans. 40 ans plus tard, ils entrent à 21,8 ans et se retirent à 58,7 ans.

En fait, le faible taux d'emploi des moins de 25 ans et celui des 55-59 ans pèse pour beaucoup dans ce constat et on peut le regretter. L'allongement de la durée de cotisation depuis 1993 n'a pas modifié les comportements. Ce n'est donc pas par des variables réglementaires jouant sur l'âge de départ que l'on modifiera les comportements des employeurs à l'égard des salariés âgés. Ce qu'il est important de retenir, c'est que l'allongement de la durée de cotisation, qui est au cœur des dernières réformes s'écarte de plus en plus de la réalité sociale. Les conditions d'emploi, de santé et de travail entrent en contradiction forte avec l'injonction de « travailler plus longtemps ».

Pour la FSU ce n'est pas la solution, au contraire, c'est une régression sociale. Voici ci-dessous ses propositions validées lors de son dernier congrès :

Il faut s'opposer à tout système par capitalisation qui soumet la protection sociale à la logique des marchés financiers, la FSU réaffirme son attachement à un système de retraite solidaire par répartition. Elle s'oppose à la fusion des régimes et propose l'harmonisation de leurs objectifs par le haut en vue d'assurer une parité de niveau de vie entre personnes actives et personnes retraitées.

Elle se prononce pour une réforme juste et efficace des retraites avec :

le retour de l'âge de référence de départ à 60 ans, avec un taux de remplacement de 75 % pour tous et la référence incontournable des 37,5 annuités en l'absence de droits nouveaux, ce qui suppose :
*la suppression des décotes et surcotes ;
le retour à l'indexation des pensions*

*sur les salaires qui doivent être revalorisés ;
une validation des périodes d'études et de précarité pour le calcul des pensions ;
la révision du calcul de la retraite des polypensionnés en leur appliquant la proratisation ;
la réduction des inégalités de pensions entre hommes et femmes par le rétablissement et l'amélioration des bonifications antérieures pour enfants, sans condition (4 trimestres en durée liquidable + 4 trimestres en durée d'assurance dans la FP, retour aux conditions d'attribution pour les 8 trimestres dans le régime général) ;
une prise en compte de la pénibilité des métiers pour des départs anticipés et l'aménagement des fins de carrière ;
la revalorisation des droits actuels à la réversion dans le régime général, leur maintien dans la fonction publique, et partout, l'extension aux personnes passées.*

Pour faire face à l'augmentation de la population âgée tout en garantissant un système solidaire de haut niveau, il faut accroître les ressources des régimes de retraites de 4 à 5 points du PIB d'ici 2050, ce qui passe automatiquement par une autre répartition des richesses (hausse des cotisations, taxation des revenus financiers et du patrimoine), une autre politique en faveur de l'emploi, des salaires et de la justice sociale.

De plus en plus de retraités vivent sous le seuil de pauvreté, notamment les femmes seules : des centaines de milliers de personnes touchent moins de 600 euros par mois.

La FSU demande donc une revalorisation des pensions avec des mesures urgentes de revalorisation spécifique significative pour les petites pensions et, pour le régime général, une pension minimum brute fixée au niveau du SMIC brut pour une carrière complète de 37,5 annuités.

Christophe TRISTAN

SNUEP LIMOUSIN

Pour l'Enseignement Professionnel Public
Bulletin trimestriel du SNUEP-FSU
Section Académie de Limoges
CPPAP : 1017 S 06224.
Dépôt légal : à parution
Directrice de publication : M.T. BODO
Réalisation : C. GAUTHIER
Imprimé par nos soins
26 avenue Guynemer 19100 BRIVE

T Z R

Décision de la cour d'appel administrative de Lyon

Affectation des PLP -TZR en collège en dehors de leur(s) discipline(s) : la cour d'appel de Lyon a statué.

Alors que nos conditions de travail se dégradent sévèrement depuis plusieurs années, et que les rectorats jouent le pot de fer contre le pot de terre, le tribunal de Lyon vient de rendre un jugement des plus intéressants. En effet, alors que nous contestons les affectations contre leur gré de collègues en collège ou lycée (ZR ou compléments de services), la Cour Administrative d'Appel (C.A.A) de Lyon vient de rendre un jugement le 25 avril dernier. S'appuyant sur le statut qui précise que nous exerçons principalement (et non exclusivement) en LP, elle limite à 8 heures maximum un service accessoire qui doit donc être précédé d'une affectation principale en LP. «... il résulte des dispositions précitées du décret du 6 novembre 1992 que les professeurs de lycée professionnel assurent à titre principal leurs obligations de service dans l'enseignement de leurs disciplines respectives et ne peuvent être amenés à participer à un enseignement différent qu'à titre accessoire, lorsqu'ils ne peuvent assurer leur maximum de service dans leur spécialité.

Phase d'ajustement mouvement 2013

La phase d'ajustement prévue début juillet risque de prendre du retard en raison de la complexité des opérations (affectations tardives des stagiaires des différents concours, supports de 6 h à 18 h...). Nous vous tiendrons au courant.

Béatrice GAUTHIER

Remboursement de frais : encore des retards inadmissibles !

Alors que les ordres de missions ont été signés pour que les collègues effectuent les suivis obligatoires des PFMP, les remboursements de frais tardent dans de nombreux établissements.

Ainsi des collègues se retrouvent en difficulté financière. Alors que nos salaires n'ont pas été revalorisés depuis plusieurs années et que notre pouvoir d'achat baisse, voilà qu'il faudrait servir de banquier à l'éducation nationale ! Les sommes atteignent facilement 500 euros pour certains collègues. Les difficultés sont parfois augmentées par des déplacements, toujours en attente de remboursement, pour les examens dans d'autres académies.

Cette situation est insupportable, et nous avons saisi cette année encore le Recteur sur ce sujet.

Béatrice GAUTHIER

Le gouvernement fait machine arrière sur le rattachement de la carte des formations aux Régions

En effet, afin de trouver un consensus avec le groupe communiste au SENAT, le gouvernement a retiré ses amendements sur la réforme de la carte régionale des formations professionnelles, comprise dans son projet de refondation de l'école. Voici maintenant le nouveau texte :

Carte des formations : nous reproduisons ici les points clés de l'article 18, sur la gestion de la carte des formations, après vote du Sénat

« Chaque année les autorités académiques recensent par ordre de priorité les ouvertures et fermetures qu'elles estiment nécessaires de sections de formation professionnelle initiale dans les établissements d'enseignement du second degré.

Parallèlement, la région, après concertation avec les branches professionnelles et les organisations syndicales professionnelles des employeurs et des salariés concernés, procède au même classement. »

« Dans le cadre de la convention annuelle prévue au IV de l'article L. 214-13 du présent code, signée par les autorités académiques et la région, celles-ci procèdent au classement par ordre de priorité des ouvertures et fermetures de sections de formation professionnelle initiale, en fonction des moyens disponibles.

« Chaque année, après accord du recteur, la région arrête la carte régionale des formations professionnelles initiales, conformément aux choix retenus par la convention mentionnée au deuxième alinéa du présent article et aux décisions d'ouverture et de fermeture de formations par l'apprentissage qu'elle aura prises.

« Cette carte est mise en oeuvre par la région et par l'État dans l'exercice de leurs compétences respectives, notamment celles qui résultent de l'article L. 211-2 du présent code et de l'article L. 814-2 du code rural et de la pêche maritime. Elle est communiquée aux organismes et services participant au service public de l'orientation. Les autorités académiques mettent en oeuvre les ouvertures et fermetures de sections de formation professionnelle initiale sous statut scolaire en fonction des moyens disponibles et conformément au classement par ordre de priorité mentionné au deuxième alinéa du présent article. »

Le texte va maintenant retourner à l'Assemblée nationale pour une seconde lecture avant de revenir au Sénat.

Christophe TRISTAN

La bataille n'est pas encore gagnée continuez à donner votre avis

Le SNUEP Limoges continue sa campagne de signatures contre les dérives de l'acte III de la décentralisation.

Complétez la carte ci-dessous et adressez la nous à :

SNUEP-FSU, 26 avenue Guynemer 19100 BRIVE.

Une expression massive sera un argument de négociation auprès de la Région.

JE DIS :



- NON** à la régionalisation des cartes de formations
- NON** au transfert des formations vers l'apprentissage
- OUI** aux lycées professionnels publics

NOM : SIGNATURE :

PRENOM :

FONCTION :

CCREFP, qu'es aquo ?

Certains le savent déjà, depuis le changement de Recteur, les relations sont au beau fixe entre la Région Limousin et le Rectorat de Limoges.

Aussi bien le Président de Région que le Recteur se sont félicités que leurs services travaillent désormais main dans la main pour la formation professionnelle initiale. Sans attendre la loi de décentralisation, ils ont décidé de tout faire pour atteindre les objectifs fixés par le Président de la République : améliorer la formation des jeunes, diminuer l'illettrisme, diminuer le « décrochage scolaire ». Aussi ils ont présenté de concert la méthode qui leur permettra de réussir lors du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) le 27 mai.

Un calendrier a été présenté. Chacun d'entre nous devrait en être informé puisqu'il prévoit « un dialogue de gestion » avec chaque proviseur de lycée professionnel afin de faire des propositions pour la carte des formations. Les projets doivent être remis pour les lycées au rectorat pour le 5 juillet. Après une analyse conjointe, **la Région définira ses priorités sur la carte des formations professionnelles initiales** ! Après consultations des instances (lesquelles ?) les projets seront contractualisés.

Un seul point de divergence pourrait apparaître. Il semble que le Président de Région pense que les jeunes peuvent choisir une formation qui les intéresse même dans une voie présentant peu de débouchés...

D'autre part, dans ces comités, le rôle et l'importance des enseignants sont largement ignorés si ce n'est pour nous demander « **des capacités d'innovations** » bien sûr toujours dans les mêmes conditions de contraintes budgétaires et à condition qu'elles correspondent à la bien-pensance actuelle...

Il semblerait que la lutte contre le décrochage ne puisse se faire en amont. Les responsables aussi bien du Rectorat que de la Région préfèrent mettre en place des dispositifs très couteux plutôt que de permettre la prévention des difficultés des élèves avant qu'il ne soit trop tard en écoutant nos demandes.

Lors de précédentes instances, La FSU avait déjà fortement dénoncé cette volonté de pilotage de la carte des formations par les Régions et ses dangers.

Faudra-t-il attendre un grand mouvement de révolte de la jeunesse avant que nos alertes soient enfin entendues ?

Marie-Thérèse BODO

Personnels contractuels :

tout ça pour rien !

Nous avons dénoncé en son temps un plan de résorption de la précarité bien trop insuffisant pour permettre la titularisation de nos collègues contractuels. Aujourd'hui les résultats des concours réservés sont bien avancés et le constat est sans surprise, amer. Après la galère des inscriptions et des RAEP sur lesquels ils avaient eu peu d'information, ils furent convoqués aux quatre coins de la France pour passer les oraux d'admission, générant souvent de lourds frais pour leurs modestes bourses.

Tout ça pour finir par se faire rejeter comme des malpropres après des dizaines d'années d'enseignement positivement reconnues par leur corps d'inspection locaux. Des collègues reçus puis rayés des listes, d'autres collés malgré leur valeur et leur expérience... Une vie professionnelle niée en quelques heures. Pourquoi tout ce simulacre ? Quel gâchis ! De qui se moque-t-on ?

Pour les heureux lauréats, félicitations mais il reste encore « l'épreuve » de l'affectation. Rien ne va être simple encore, et les choix difficiles. Nous pouvons vous informer et vous éviter quelques pièges. Prenez le temps de lire notre spécial stagiaire ; vous le trouverez en ligne à cette adresse :

http://www.snuep.fr/publications/affectation_laureats_stagiaires_2013.pdf

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Béatrice GAUTHIER

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges
Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr